

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMEN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 1^{er} février 2021 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021DEC0003		Pas d'acte
2021DEC0004	15.01.2021	Décision de signer et de déposer les pièces relatives à la demande de permis de construire modificatif pour le remplacement d'une bulle de Tennis au Tennis Club de Bry
2021DEC0005		Pas d'acte
2021DEC0006	22.01.2021	Accord-cadre de service à bons de commande relatif à la location de bus navettes avec chauffeurs, marché sans montant minimum mais avec un montant maximum de 200 000 € HT. Le marché public est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire.
2021DEC0007	22.01.2021	Accord-cadre de prestations service relatif à la fourniture de papeterie, de matériel scolaire et d'activités artistiques, marché à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 39 000 € HT conclu avec la société ALDA MAJUSCULE, sise rue Diderot, Zac de la Garenne à Rosny-sous-Bois (93110), pour le lot n°1 intitulé « fourniture de papeterie et de petits matériels scolaires » et accord-cadre de prestations de service relatif à la fourniture de papeterie, de matériel scolaire et d'activités artistiques, marché à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 26 500 € HT conclu avec la société LACOSTE DACTYL BURO OFFICE, sise 15 allée de la Sariette, Zac Saint-Louis à Le Thor (84250), pour le lot n°2 intitulé « fourniture pour les activités manuelles, arts plastiques et autres activités artistiques ». Ces marchés publics sont conclus à bons de commande émis au fur et à mesure des besoins pour une durée initiale d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction et par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans
2021DEC0008	04.02.2021	Renouvellement du contrat de maintenance N°L20210101-22915/01 avec la Société SISTEC avec la nouvelle version full web du logiciel Améthyste du service Etat Civil/Cimetière. Le montant annuel de la maintenance s'élève à 1 114 € HT. Le contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'une année. Ce contrat sera renouvelé, par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans.
2021DEC0009	04.02.2021	Marché à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures de bureau de conclure avec la Société ALDA MAJUSCULE sise rue Diderot ZAC de la Garenne à Rosny-sur-Bois (93110), pour un montant estimé de 50 000 € HT par période. Le marché public s'exécute par bons de commandes, à compter de sa notification au titulaire pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat sera renouvelable, par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.
2021DEC0010	09.02.2021	Approbation de l'avenant n°5 au marché public de fournitures courantes et de services – acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation technique de la salle Daguerre après travaux de rénovation, pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5, ayant pour objet la prolongation du délai global d'exécution de 6 mois sans impact financier

2021DEC0011	04.02.2021	Accord-cadre de fournitures et services, à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de vêtements, d'uniformes de police municipale conclu avec la société RIVOLIER, ZI des Collonges sise à SAINT JUST SAINT RAMBERT (42170) représentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots suivants : - Lot n°1 - «Vêtements et uniformes de police municipale», avec un montant maximum annuel de 9 000 € HT, identique pour chaque période de reconduction ; - Lot n° 3 «combinaisons de police municipale», avec un montant maximum annuel de 10 500 € HT, identique pour chaque période de reconduction. Accord-cadre de fournitures et service, à bons de commande relatif à la fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle conclu avec la société GK PROFESSIONAL, 159 Avenue Gallieni à BAGNOLET (93170) représentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot suivant : - Lot n°2 - « Equipements de protection individuelle », avec un montant maximum annuel de 10 000 € HT identique pour chaque période de reconduction. La durée initiale des marchés est de 12 mois et court à compter de la date de notification aux titulaires. Les marchés sont reconductibles tacitement trois fois par période de douze mois, sans excéder une durée totale de quatre ans
2021DEC0012	09.02.2021	Contrat de maintenance et d'assistance du guide « Mariage des étrangers en France » conclu avec la société A.D.I.C, sise BP 72002, 30702 UZES cedex, pour un montant annuel de 70 € HT. Le contrat prendra effet au 1er avril 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par année entière, par expresse reconduction sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans
2021DEC0013	19.02.2021	Approbation de l'avenant n°3 portant sur l'augmentation de la durée du marché et la suppression de la mission R2 relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction d'un gymnase notifié le 8 novembre 2018 à la société EMBASE SAS sis 43, rue Brèche aux loups à Paris (75012). Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché public.
2021DEC0014	12.02.2021	Avenant n°1 au contrat de maintenance n°2021/01/1037 relatif à l'ajout de l'interface IDEATION conclu avec la Société CIRIL. Le montant sera calculé au prorata de la période allant du 1er mars au 31 décembre 2021. Le montant total de la maintenance annuel s'élève à 24 987 €. Cet ajout ne modifie en rien la date de fin de contrat de maintenance initiale.
2021DEC0015	22.02.2021	Défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux introduit par Madame EDEN ZOLO près du Tribunal administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN, visant en l'annulation de la décision lui refusant la transformation de son contrat en contrat à durée indéterminée d'une part, et la décision de non renouvellement de son contrat d'autre part. et désignation du Cabinet CLOIX MENDES GIL, titulaire du lot 3 (Droit public) du marché de prestations juridiques et représentation en justice, 7 rue Auber – 75009 PARIS, pour assurer la défense des intérêts de la commune.

2021DEC0016	22.02.2021	Défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux introduit par le Syndicat des copropriétaires du 80 avenue Georges Clemenceau près du Tribunal administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 7708 MELUN visant en l'annulation de : → la délibération n°20-156 du Conseil de Territoire ParisEstMarne&Bois du 8 décembre 2020 portant institution du droit de préemption simple et du droit de préemption renforcé → la délibération n°20-190 du Conseil de Territoire ParisEstMarne&Bois du 8 décembre 2020 portant instauration d'un périmètre d'études sur le secteur Clemenceau. Désignation du Cabinet CLOIX MENDES GIL, 7 rue Auber, 75009 PARIS, titulaire du lot 1 (Urbanisme) pour assurer la défense des intérêts de la Commune.
2021DEC0017		Pas d'acte
2021DEC0018	17.02.2021	Contrat de maintenance du site internet de la ville conclu avec la société Abtel, sise Groupe Delta - Km 4 route d'Arles - 30230 BOUILLARGUES, , pour le montant forfaitaire annuel de 450€ HT. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an sans que la durée maximum ne puisse excéder 4 ans.
2021DEC0019	18.02.2021	Marché à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures de mobiliers et accessoires Petite enfance, scolaires et périscolaires conclu avec la Société DIAGONALES sise le parc de Courcerin ZI Pariest allée Lech Walesa (bat F14) 77185 LOGNES, pour un montant estimé à 50 000 € HT par période. Le marché public s'exécute par bons de commandes, à compter de sa notification au titulaire pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat sera renouvelable, par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.
2021DEC0020	17.02.2021	Contrat d'hébergement du site internet de la ville conclu avec la société Abtel, sise Groupe Delta - Km 4 route d'Arles - 30230 BOUILLARGUES, , pour le montant forfaitaire annuel de 300€ HT. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an sans que la durée maximum ne puisse excéder 4 ans.
2021DEC0021	22.02.2021	Marché de fournitures courantes et de services pour le transport d'œuvres d'art et prestations associées dans le cadre de l'exposition temporaire « La bataille de Champigny » conclu avec la société LP ART, sise 274 rue de Rosny 93100 Montreuil, pour un montant HT de 18 796 euros, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse: Le marché est passé pour une période allant de sa date de notification jusqu'au retour complet des œuvres chez les prêteurs qui devra intervenir au plus tard le 16 juillet 2021, dans l'hypothèse où l'exposition prévue du 7 mai au 4 juillet 2021 peut bien se dérouler aux dates envisagées. Cependant, en raison de la crise sanitaire et d'éventuelles mesures prises par les autorités, l'exposition étant susceptible de faire l'objet d'un report dans l'année, la date de fin de marché est fixée au 31 décembre 2021.
2021DEC0022	22.02.2021	Décision de signer et de déposer les pièces relatives au permis de construire modificatif pour la réhabilitation et l'extension de la salle Daguerre
2021DEC0023		Pas d'acte
2021DEC0024		Pas d'acte

2021DEC0025	09.03.2021	Contrat de prestation de services conclu avec la société A6CMO, pour un montant annuel de 626,18 € HT (révisable chaque année) et une durée de 3 ans, dont le siège social est situé 21 quai de la Salinières à Bordeaux (33000). Ce contrat vise à actualiser les données légales (INSEE, annonces légales) sur notre base de données AGDE.
2021DEC0026		Pas d'acte
2021DEC0027	11.03.2021	Contrat conclu avec la société EXA CODE, dont le siège social est situé 42 rue de Douzies à Maubeuge (59600) du 16 avril au 10 décembre 2021. Ce contrat a pour objet la location de la salle de la Garenne pour faire passer le code de la route et dont les droits d'utilisation s'élèvent à 116 €, forfait pour la demi-journée d'occupation. 18 séances sont prévues sur la durée du contrat.
2021DEC0028	23.03.2021	Sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Plan de relance et rénovation énergétique 2021 pour la réhabilitation du pavillon Menticienne,. La demande de subvention porte sur un montant d'opération estimé à 2 407 771,88 € HT, la commune de Bry-sur-Marne sollicite un taux de subvention de 40%, soit 963 108,75 euros.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

